

4.3.3.1.3.

Profil de la formation en psychologie appliquée dans le cadre des hautes écoles spécialisées (HES-PA)

du 10 juin 1999

1. Statut

La formation en psychologie appliquée de niveau HES (HES-PA) est proposée dans le cadre d'un département HES ou d'une entité autonome faisant partie d'une HES. Elle est soumise à la législation cantonale. Une HES-PA peut relever du domaine public ou du domaine privé; dans ce dernier cas, elle doit être reconnue à l'échelon cantonal.

Si la filière HES-PA est proposée par une institution qui offre des formations à d'autres niveaux que le niveau HES, la filière HES doit être clairement délimitée par rapport aux autres filières.

Une HES-PA doit disposer, sur le plan opérationnel, d'un degré d'autonomie approprié à une haute école.

2. Mandat

- *Formation en vue du diplôme:* la HES-PA dispense un enseignement axé sur la pratique, sanctionné par un diplôme et préparant à l'exercice d'activités professionnelles qui requièrent l'application de connaissances et de méthodes scientifiques.

- *Formation continue*: la HES-PA propose des études postgrades ainsi que des cours postgrades et autres cours de formation continue.
- *Recherche appliquée et développement, transfert des connaissances et prestations de services à l'égard de tiers.*

Une HES-PA:

- est partenaire dans des activités réalisées dans le cadre de projets de recherche ou du transfert des connaissances et des technologies, et
- propose, initie, organise, seule ou en partenariat, des projets dans le domaine de la formation professionnelle, de la gestion des ressources humaines, du développement de l'organisation, etc.

3. Conditions minimales quant à la taille, l'environnement et l'infrastructure de la HES-PA

La HES-PA a une dimension appropriée au mandat qu'elle a à remplir et dispose notamment d'un nombre adéquat d'enseignantes et enseignants, de chercheurs et chercheuses et d'étudiantes et étudiants.

Un environnement scientifique et professionnel de qualité et une agglomération suffisamment importante pour pouvoir offrir des débouchés sont nécessaires à la création de synergies, et en particulier de compétences dans le domaine de la recherche et du développement et dans celui des services.

La HES-PA dispose par ailleurs, au niveau du personnel et des locaux, comme sur le plan technique, d'une infrastructure adaptée à son mandat.

4. Formation en vue du diplôme

4.1. Filière d'études et domaines de spécialisation

La formation en vue du diplôme HES en psychologie appliquée comprend:

- une formation de base, qui permet d'acquérir de vastes connaissances générales en psychologie, et
- différentes options, qui permettent d'acquérir des connaissances approfondies dans un minimum de trois domaines de spécialisation comme p. ex.:
 - diagnostic psychologique et conseils,
 - orientation scolaire et professionnelle, ou
 - psychologie du travail et de l'organisation.

4.2. Objectifs de la formation et qualifications

Grâce à un enseignement qui repose sur des bases scientifiques et qui est axé sur la pratique et le champ professionnel, les études dans la HES-PA permettent d'acquérir les qualifications nécessaires pour exercer une activité de haut niveau et participer à des activités de recherche et développement (R&D) dans une discipline ou un domaine particuliers.

La formation transmet les connaissances scientifiques nécessaires à cet effet ainsi que les compétences pratiques indispensables. Elle encourage une pensée systémique et interdisciplinaire à l'égard des modes de comportement, des rapports et des problèmes sociaux, de même que les compétences personnelles et sociales nécessaires sur le plan professionnel telles que la capacité de communication et de décision ou la capacité de réflexion sur sa propre démarche professionnelle.

Les titulaires d'un diplôme HES en psychologie appliquée sont notamment capables:

- de reconnaître et d'analyser des modes de comportement complexes,

- de susciter, à travers des conseils, un processus de réflexion et d'initier des modifications du comportement,
- de mobiliser des ressources pour surmonter des situations difficiles et de proposer des mesures pour apporter une solution aux problèmes qui se posent, entre autres, dans le cadre de l'école, de la formation, de la gestion des ressources humaines et du développement de l'organisation, et
- d'évaluer leur propre comportement de façon critique et d'adapter leur mode de communication en fonction de leurs interlocuteurs et interlocutrices et de la situation.

4.3. Structure et organisation

La formation en psychologie appliquée est une formation à plein temps qui, à côté d'une vaste formation de base, offre des possibilités de spécialisation dans différents domaines.

Les prestations des étudiantes et étudiants sont évaluées régulièrement dans le cadre d'examens intermédiaires et propédeutiques.

Les hautes écoles spécialisées ou les instituts qui proposent une formation HES-PA coordonnent leurs plans d'études de façon à ce que les différents éléments de la formation constituent des modules coordonnés les uns aux autres. Ce système modulaire permet une liaison entre formation de base et spécialisations ainsi que la reconnaissance réciproque des études déjà effectuées (voir également 4.5.).

L'introduction d'une structure d'études à deux niveaux, conformément à la déclaration de Bologne, doit se faire sur la base de la nouvelle loi sur les hautes écoles spécialisées.*

* Modification des 28/29 octobre 2004, entre en vigueur avec effet rétroactif au 31 août 2004

4.4. Conditions d'admission

Sont admis dans une HES-PA les candidates et candidats* :

- a. titulaires d'une maturité professionnelle reconnue,
- b. titulaires d'une maturité spécialisée reconnue dans le domaine psychologie appliquée,
- c. titulaires d'une maturité gymnasiale reconnue, ou
- d. titulaires d'un diplôme clôturant une formation reconnue de trois ans, décerné par une école supérieure de commerce ou – pendant une période transitoire de dix ans à dater de l'entrée en vigueur de la présente modification – par une école du degré diplôme.

Peuvent être également admis les candidates et candidats :

- e. titulaires d'un diplôme d'une école supérieure spécialisée,
ou
- f. ayant suivi avec succès des cours préparatoires ou réussi un examen d'admission portant sur la culture générale, ou
- g. pouvant attester d'un niveau de culture générale équivalent, acquis différemment.

Dans les cas e, f et g, la HES-PA s'assure que les qualifications de culture générale des candidates et candidats sont équivalentes à celles acquises dans le cadre d'une maturité professionnelle. S'il y a lieu, des formations complémentaires sont exigées.

Par ailleurs, tous les candidats et candidates sont tenus :

- de justifier d'un minimum d'une année d'expérience professionnelle de qualité, et
- de se soumettre à un test d'aptitude psychologique.

* Modification des 28/29 octobre 2004, entre en vigueur avec effet rétroactif au 31 août 2004

4.5. Durée

La formation en vue du diplôme dure en règle générale quatre ans (y compris le semestre de formation pratique et le semestre consacré aux examens).

L'introduction d'une structure d'études à deux niveaux, conformément à la déclaration de Bologne, doit se faire sur la base de la nouvelle loi sur les hautes écoles spécialisées.*

Pour la prise en compte des études déjà effectuées, on applique les dispositions de l'"accord entre les hautes écoles spécialisées de Suisse sur la reconnaissance réciproque des études déjà effectuées dans une HES" du 11 décembre 1997.

4.6. Qualification du corps enseignant

Les enseignantes et enseignants possèdent un diplôme d'une haute école ou une qualification équivalente.

Ils possèdent par ailleurs la formation méthodologique et didactique qui est nécessaire pour enseigner dans une haute école spécialisée.

Des exceptions peuvent être autorisées pour une période transitoire. Dans ce cas, la HES-PA établit un plan de développement pour son corps enseignant, dans lequel sont indiquées les différentes étapes qui permettront d'atteindre progressivement l'objectif fixé.

Pour pouvoir assumer certaines fonctions au sein de la HES-PA, les enseignantes et enseignants doivent attester en outre d'une expérience professionnelle.

La HES-PA est responsable de la formation continue de son corps enseignant (connaissances professionnelles, didactique).

* Modification des 28/29 octobre 2004, entre en vigueur avec effet rétroactif au 31 août 2004

5. Formation continue

La formation continue a notamment pour objectif:

- l'acquisition de nouvelles compétences, voire la consolidation des acquis,
- le développement des compétences dans les domaines du conseil et de la gestion,
- la connaissance de nouvelles approches émanant de la recherche fondamentale, et
- le développement du professionnalisme et de la profession en tant que telle.

La formation continue s'effectue par le biais:

d'études postgrades

la HES-PA offre des filières d'études postgrades correspondant à un minimum de deux années de formation en cours d'emploi et sanctionnées par un diplôme complémentaire.

de cours postgrades

la HES-PA propose également des cours de formation continue, des séminaires et d'autres mesures qui servent au transfert des connaissances.

6. Recherche appliquée et développement

Une HES-PA dispose:

- d'un concept en matière de recherche, de développement et de transfert des connaissances, qui comporte notamment des indications sur les objectifs et les priorités de la recherche, la planification des ressources financières et humaines, l'infrastructure ainsi que sur la coopération et la répartition du travail avec d'autres départements HES et les hautes écoles, et

- d'enseignantes et enseignants qui sont qualifiés pour les activités de R&D dans les domaines concernés et qui peuvent organiser la participation à des projets.

Il y a corrélation entre les activités de R&D et l'enseignement.

Les étudiantes et étudiants qui préparent leur diplôme sont initiés aux méthodes de R&D et associés de façon appropriée aux projets de R&D.

7. Prestations de services

La HES-PA ou les instituts qui lui sont rattachés sont prestataires de services dans les domaines du conseil, de la formation et du diagnostic psychologiques.

Leurs mandants, et partenaires dans les activités de services, sont également ceux qui offrent les principaux débouchés à leurs diplômées et diplômés. Il s'agit notamment:

- des services publics, administrations (écoles, enseignement spécialisé, formation professionnelle, administration sociale et judiciaire),
- des centres de consultation et d'orientation, etc.,
- des petites et moyennes entreprises du secteur privé, et
- des organismes à but non lucratif (associations, sociétés, institutions sociales).

Dans la mesure du possible et si cela paraît opportun, les étudiantes et étudiants sont associés aux activités de services afin d'acquérir des expériences pratiques.

8. Collaboration et coordination

La HES-PA entretient des liens de coopération institutionnalisés avec:

- les autres départements de la HES dont elle fait partie,
- d'autres HES du même domaine et les instituts universitaires correspondants, en Suisse et à l'étranger,
- les institutions actives dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle, y compris pour les adultes,
- les institutions qui œuvrent dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la justice et du service social,
- les associations professionnelles de son secteur, en Suisse et à l'étranger, et
- les PME de sa région.

Cette collaboration couvre toutes les tâches de la HES-PA, à savoir:

- la formation en vue du diplôme et la formation continue (coordination et harmonisation de l'offre de formation, création de domaines de spécialisation), et
- la recherche et les prestations de services (création de domaines de spécialisation et de centres de compétences).

9. Gestion de la qualité

La HES-PA dispose d'un système de gestion de la qualité qui comprend une évaluation interne et externe de l'ensemble du mandat qui lui est imparti. Il s'agit en particulier d'évaluer si les objectifs de la formation ont été atteints.

Berne, le 10 juin 1999

Au nom de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Le président:
Hans Ulrich Stöckling

Le secrétaire général:
Moritz Arnet